



**Analyse sommaire et locale effectuée par la
Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption (CDC)**

du

Plan d'action gouvernemental pour
**l'inclusion économique
et la participation sociale**



2017-2023

Présenté par le Gouvernement du Québec[©] en décembre 2017

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)
Analyse sommaire et locale – Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption (CDC)
Février 2018

Introduction

Le présent document est produit par la Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption avec deux objectifs :

- vulgariser et résumer le PAGIEPS 2017-2023 et les mesures qu'il contient pour favoriser la diffusion et une meilleure connaissance de la part de ses membres et partenaires;
- dresser un court portrait et une simple analyse des statistiques et/ou activités ou services offerts dans la MRC de L'Assomption en lien avec ces mesures afin de favoriser une plus grande connaissance des actions locales effectuées par les organisations membres de la CDC MRC de L'Assomption ainsi que certains de ses partenaires.

Le conseil d'administration de la CDC MRC de L'Assomption souhaite mettre en garde la lectrice ou le lecteur :

- considérant les limites de nos ressources financières et humaines, le présent document ne peut pas être considéré comme étant exhaustif et complet. Nous n'avons pu consulter adéquatement tous les membres de la CDC, ni ses partenaires : nous ne sommes pas en mesure actuellement de dresser un portrait juste et exact de l'ensemble des services et activités locales en lien avec les mesures du PAGIEPS. Nous souhaitons être clair : toute erreur, méconnaissance ou omission de notre part n'est pas volontaire; il vous est possible de contacter les organisations citées ou la CDC pour obtenir plus de précisions ou pour préciser certains éléments pour nous en informer;
- Par ailleurs, certains éléments présentés dans l'analyse locale sont parfois accompagnés de réflexions régulièrement soulevées dans notre milieu. Ce document ne se veut pas une prise de position officielle, ni de la CDC, ni de ses membres ou partenaires. Le conseil d'administration de la CDC souhaite générer tout de même auprès de la lectrice et du lecteur des pistes de réflexion connues dans notre milieu. Nous tenons à présenter explicitement que rien ne vaut un débat et des échanges collectifs, et ce, pour clarifier certaines nuances qui pourraient être utiles dans les réflexions autour des notions complexes sommairement présentées ici. La CDC est ouverte aux discussions, il ne s'agit pas d'une analyse critique, nous invitons n'importe qui souhaitant élaborer davantage ces notions avec nous à nous joindre.

Le conseil d'administration espère que ce document atteindra ses objectifs de vulgarisation et d'information, tout en permettant de mieux orienter nos actions futures, ensemble, solidairement.

Vous pouvez consulter la version intégrale du PAGIEPS sous la rubrique *Publications* du site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

www.mtess.gouv.qc.ca

Vous pouvez joindre la CDC aux coordonnées suivantes :

Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption (CDC)

50, rue Thouin – Centre à Nous

Repentigny (Québec) J6A 4J4

T. : 450.313-0228 – info@cdclassomption.org – www.cdclassomption.org

Mesure 1 - Introduire un revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi

Montant total : 1,247 G\$ sur 5 ans – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Un revenu de base sera accordé aux adultes prestataires de la solidarité sociale ayant des contraintes sévères à l'emploi et bénéficiant du Programme de solidarité sociale depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois. La mise en œuvre se fera de façon progressive d'ici 2023 (passant de 12 749\$ à 18 029\$ par an pour une personne seule), puisque des changements législatifs et réglementaires sont requis afin d'en faire un revenu minimum garanti.

En exemple : changements législatifs afin que les prestations de solidarité sociale reçues dans le cadre de cette mesure puissent être cumulables avec d'autres types de revenus (emploi à temps partiel par exemple) plutôt que de réduire la prestation selon les revenus supplémentaires gagnés (ce qui est le cas actuellement : tout ce qui excède 100\$ de revenu par mois est déduit de la prestation de solidarité sociale).

Dans la MRC de L'Assomption : En 2013¹, le nombre de personnes dans les familles (selon le concept de définition de famille de recensement, ce qui exclut, en exemple, les personnes seules) ayant un faible revenu est de 4 550 dans la MRC de L'Assomption. En 2015², 20 484 personnes de 65 et plus dans la MRC de L'Assomption ont dû avoir recours à diverses prestations de supplément au revenu et 33% d'entre eux (6 832) ont reçu le supplément de revenu garanti. En mars 2017³, il y avait 3 463 prestataires de l'assistance sociale (dernier recours ou solidarité sociale) dans la MRC de L'Assomption. Ce nombre n'inclut pas les enfants, les personnes âgées ni les personnes sans chèques. Dans Lanaudière, le taux de prestataires de solidarité sociale (avec contraintes sévères à l'emploi) est de 59%⁴.

Nous pouvons donc estimer qu'en mars 2017, il y avait 2 044 prestataires de solidarité sociale (avec contraintes sévères) dans la MRC de L'Assomption qui pourrait potentiellement être admissible (selon les modalités non-divulguées) à la mesure de revenu minimum garanti du PAGIEPS. Nous pouvons également estimer avec ces données recensées qu'entre 2013 et 2017, le nombre de personnes (partiellement comptabilisées) ayant recours à des mesures de soutien au revenu se situe à plus de 26 000 personnes dans la MRC de L'Assomption (personnes seules à faible revenu, les personnes de 65 ans et plus ayant recours à des suppléments au revenu, les enfants ainsi que les prestataires d'aide de derniers recours ou de solidarité sociale) ce qui représente plus de 20.9% (1 personne sur 5) sans comptabiliser les personnes sans chèques.

Nous souhaitons souligner un exemple typique de personne sans chèque, qui ne sont pas comptabilisées dans les statistiques, et que nous retrouvons en organisme communautaire dans notre MRC : une personne qui vit avec un conjoint ayant un comportement violent et contrôlant, qui travaille pour l'entreprise de celui-ci sans revenu déclaré, étant considéré à la charge de son conjoint. Elle n'est donc pas admissible aux prestations et aux services de dernier recours si elle se sort de cette situation, le temps d'effectuer un changement d'emploi et un nouveau logement pour devenir autonome, car le revenu du conjoint sert à l'évaluation du niveau de revenu. Elle a donc le choix de devenir itinérante ou retourner avec le conjoint ayant un comportement violent.

¹ CISSS de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, *Taux de faible revenu après impôt des familles*, version février 2017.

² CISSS de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, *Prestataires du Supplément de revenu garanti*, version septembre 2016.

³ INSPQ, Portail de l'Infocentre de santé publique du Québec, *Taux d'assistance sociale*, version juillet 2017.

⁴ MTESS, *Statistiques mensuelles des trois programmes d'assistance sociale*, mars 2017.

Rapport de l'Infocentre de santé publique du Québec. Mise à jour le 12 juillet 2017.

Mesure 2 - Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi

Montant total : 580,3 M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : En utilisant l'exemple des personnes seules, en plus des indexations annuelles régulières :

- Sans contraintes sévères à l'emploi : augmentation progressive jusqu'en 2021 des prestations d'aide sociale de dernier recours, passant de 52% à 55% de la mesure du panier de consommation (MPC) (donc, 9 389\$ à 9 929\$ par an);
- Avec contraintes sévères à l'emploi ET non-concernées par la première mesure (66 mois sur les derniers 72) : augmentation progressive jusqu'en 2021 des prestations de solidarité sociale de 70,8% à 77,6% de la MPC (donc, 12 749\$ à 13 985\$ par an).

Dans la MRC de L'Assomption : « *L'adulte qui présente des contraintes sévères à l'emploi est une personne qui éprouve de graves problèmes de santé, c'est-à-dire dont l'état physique ou mental est manifestement déficient ou altéré, de façon permanente ou pour une durée indéfinie; et dont les caractéristiques socioprofessionnelles (études et expériences de travail) limitent ses possibilités d'accéder à un emploi.⁵* »

Il existe plusieurs situations où des personnes n'obtiennent pas le statut de personne à contraintes sévères. Malgré que chaque cas soit unique, ces situations se produisent régulièrement dans notre MRC (1 à 2 cas par mois rapportés informellement à la CDC). Nous ne citons en exemple ici qu'une seule situation de la sorte : une personne ayant une maladie dégénérative l'empêchant physiquement d'écrire, qui se fait remettre des formulaires « papier » à remplir pour obtenir le statut de personnes à contraintes sévères lors de sa sortie d'un séjour hospitalier de 6 semaines et qui, suite à la retenue de ses prestations de derniers recours pour non-production mensuelle de la déclaration régulière, est sans un sou. Cette dernière était devenue, statistiquement, une personne sans chèque et n'apparaît plus dans les statistiques régulières.

Mesure 3 - Agir pour que plus de personnes à faible revenu remplissent leurs déclarations de revenus

Montant total : 1M\$ sur 5 ans – Revenu Québec (RQ)

Ce que c'est : Soutien supplémentaire aux divers organismes communautaires offrant des programmes de bénévoles soutenant la production des déclarations de revenus annuelles des personnes à faibles revenus afin qu'elles puissent bénéficier des prestations et des crédits d'impôts auxquels elles ont droit.

Dans la MRC de L'Assomption : Le Service Bénévole Comté L'Assomption (SBCA) effectue la production de rapports d'impôts pour personnes à faible revenu depuis 1998 à l'aide d'une équipe de bénévoles formée annuellement par l'Agence de Revenu du Canada et par Revenu Québec. Dans les dernières années, ce sont plus de 4 000 rapports d'impôts qui sont produits annuellement par le SBCA. Le CEGEP régional de Lanaudière à L'Assomption offrait également en 2015-2016 une clinique d'impôts effectuée avec les étudiants inscrits au cours « Fiscalité des particuliers », mais nous n'avons pas de données ni s'il y a eu des suites les années subséquentes.

⁵ Source : Emploi-Québec, 2016

Mesure 4 - Modifier certains paramètres de l'aide financière de dernier recours et créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail

4.1. Hausser les exemptions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale

Montant total : 8,9M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : En 2017, une personne ou un couple qui ont un revenu de travail peuvent gagner jusqu'à 100 \$ par mois sans que le montant gagné réduise leur prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale. Cette exemption sera portée à 200 \$ par mois pour un ménage composé d'un adulte et à 300 \$ par mois pour un ménage composé de deux adultes.

4.2. Accorder un supplément au revenu de travail aux prestataires d'une aide financière de dernier recours

Montant total : 8,9M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Un supplément au revenu de travail correspondant à 10 % du revenu de travail net qui excède les exclusions applicables pour une période maximale de 12 mois cumulatifs. Par exemple, pour un revenu net mensuel de 500 \$, une exemption de 200 \$ sera appliquée de base (nouvelle mesure 4.1. ci-dessus), puis pour les 300 \$ restants, la personne prestataire recevra un supplément de 30 \$ (soit 10 % x (500 \$ - 200 \$)).

Note : Calcul d'un revenu net de 200\$ = 18 heures par semaine au salaire minimum qu'un prestataire peut travailler avant de se faire couper ses prestations.

4.3. Modifier le calcul de la contribution parentale

Montant total : 7.8M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : En modifiant le calcul de la contribution parentale, il y aura une augmentation du nombre d'enfants adultes pour qui le revenu des parents ne sera pas pris en compte.

4.4. Bonifier les primes au travail

Montant total : 260M\$ sur 5 ans – Ministère des Finances du Québec (MFQ)

Ce que c'est : Les 3 types de primes au travail (générale, adaptée et supplément) permettent une majoration du revenu, selon un taux appliqué sur le revenu du travail. Elles sont accordées aux prestataires d'une aide financière de dernier recours (en montants supplémentaires) mais aussi aux travailleurs à faible et à moyen revenu (en crédits d'impôts). Cette mesure augmentera de 2,5% (pour une personne seule) la prime de travail générale (29,5% à 32,1%) ainsi que la prime au travail adaptée pour personnes ayant des contraintes sévères (11% à 13,6%). De plus, les conditions d'admissibilité au supplément de la prime au travail seront élargies afin de le rendre accessible à un plus grand nombre de prestataires.

4.5. Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires

Montant total : 3,4M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Accorder aux personnes et aux familles prestataires une exclusion mensuelle de 100 \$ pour les dons reçus sous forme monétaire. Les proches des personnes recevant de l'aide financière de dernier recours ou des prestations du Programme objectif emploi leur donnent parfois de petits montants d'argent qui sont actuellement comptabilisés et déduits de la prestation reçue, considérés comme des revenus imposables.

4.6. Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale

Montant total : 68M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Une aide directe aux enfants adultes souhaitant poursuivre des études secondaires en formation générale dont les parents bénéficient d'un programme d'aide financière de dernier recours ou de prestations du Programme objectif emploi. Donc, plutôt que de donner un supplément de 265\$ aux parents sans prestations à l'enfant majeur, ce dernier pourra avoir un statut d'adulte et recevoir directement une prestation de 888\$ pendant ses études secondaires.

4.7. Accorder un boni au maintien en emploi

Montant total : 38,1M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Boni de 1 000\$ pour le maintien en emploi durable, les modalités de ce boni seront présentées ultérieurement.

Mesure 5 – Programme objectif emploi

Montant total : 45,6M\$ sur 5 ans (déjà financé) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Des allocations mensuelles supplémentaires de participation plus généreuses pour favoriser l'engagement des participantes et participants à des mesures d'accompagnement :

- 165 \$ par mois pour la recherche active d'emploi et le développement des habiletés sociales;
- 260 \$ par mois par adulte ou 390 \$ par mois par adulte responsable d'une famille monoparentale pour le développement de ses compétences;

Dans la MRC de L'Assomption : Il existe plusieurs mémoires produits par diverses organisations nationales en regard aux bienfaits et aux difficultés que rencontre ce programme, nous citons ici un exemple local d'une difficulté : le déplacement vers les bureaux de Services Québec des prestataires sans voitures des municipalités comme L'Épiphanie (ville et paroisse) ou St-Sulpice peuvent être problématique, particulièrement dans un contexte de monoparentalité. La conséquence d'une absence à une rencontre sont sans équivoque = coupure non seulement des suppléments, mais également des prestations de base. Par ailleurs, suite aux diverses restructurations des dernières années, certains services et/ou activités ont été transférés aux bureaux régionaux de Services Québec à Joliette, ce qui nuit davantage aux démarches des personnes prestataires.

Mesure 6 - Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences

Montant total : 33,8M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Augmentation de 6\$ par semaine (45\$ à 51\$) le supplément aux prestations de base pour les personnes qui entreprennent un parcours vers l'emploi en participant aux mesures de formation et/ou aux programmes préparatoires à l'emploi.

Dans la MRC de L'Assomption : Le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière (CIPL), dont la mission est d'améliorer les conditions socioéconomiques des femmes par le biais de leur intégration ou de leur réintégration sur le marché du travail, dans des emplois traditionnels ou non traditionnels, offre un des rares programmes préparatoires à l'emploi dans notre MRC. Le CIPL offrait également depuis 25 ans des mesures de formation subventionnées par le MTESS en collaboration avec la Commission scolaire des Affluents (CSA), avec une approche globale agaçant aux formations des services d'employabilité et de soutien psychosociaux. Mais en 2015, ces fonds pour les mesures de formation dans Lanaudière, incluant seulement le volet employabilité, ont été transférés à la CSA.

Au Carrefour Jeunesse-Emploi L'Assomption il y avait le programme « Jeunes en action » (activités de préparation à l'emploi). Celui-ci a été transformé : le « Départ@9 » est similaire mais ne permet plus de faire des groupes d'intervention (seulement en approche individuelle) et doit être de plus courte durée.

Mesure 7 – Soutenir la formation des jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

7.1 Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans

Montant total : 354 000 \$ (déjà financé) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : 4 projets pilotes dans 4 Commissions scolaires (à déterminer) pour aider 75 jeunes décrocheurs (en tout) dont les parents sont prestataires d'aide sociale.

Dans la MRC de L'Assomption : Le Carrefour Jeunesse Emploi offrait sur notre territoire un programme d'accompagnement ayant des cibles similaires (IDÉO 16-17). Maintenant, le financement de ce type d'initiatives est fusionné avec d'autres fonds dans le programme Créneau carrefour-jeunesse.

7.2 Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité des projets misant sur l'implication sociale

Montant total : 4,5 M\$ sur 5 ans (déjà financé) – Ministère du Conseil Exécutif (MCE) - Secrétariat à la jeunesse (SAJE)

Ce que c'est : Bonification du programme Créneau carrefour-jeunesse pour permettre aux CJE de développer des projets pilotes locaux. Les principaux objectifs poursuivis par le Créneau sont :

- encourager la persévérance scolaire ou le retour aux études (volet 1) et soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité afin de favoriser l'acquisition de leur autonomie sur les plans personnel et social (volet 2);
- multiplier les occasions pour les jeunes de s'engager dans des projets d'entrepreneuriat (volet 3), de bénévolat (volet 4) et de volontariat (volet 5);
- favoriser l'accès et la présence des jeunes dans des lieux décisionnels (volet 6)

Dans la MRC de L'Assomption : Les initiatives du CJE s'inscrivant dans les cibles du nouveau programme Créneau carrefour-jeunesse sont multiples. Nous citons deux exemples : dans le volet volontariat (volet 5), l'accompagnement des jeunes dans le projet de rafraîchissement de la peinture des locaux de la cuisine collective « La Joyeuse Marmite » puis, dans le volet persévérance scolaire (volet 1), l'embauche conjointe d'un enseignant avec le Centre La Croisée qui se déplace au CJE pour offrir l'enseignement aux raccrocheurs vulnérables en ayant les intervenants du CJE sur place pour les accompagner dans une approche plus globale.

En plus du financement reçu par le biais du Créneau carrefour-jeunesse, le financement à la mission du CJE est devenu en 2014-2015 du financement de « services d'aide à l'emploi » ce qui est plus limitatif qu'auparavant. Mais l'énergie de l'équipe du CJE et le partenariat local et régional favorisent une réponse plus complète aux besoins locaux et de beaux projets sont en cours d'élaboration.

7.3 Appuyer les élèves issus de milieux défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme

Montant total : 15 M\$ sur 5 ans – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Soutien financier au programme « Passeport pour ma réussite », développé en Ontario, et présent dans 6 communautés québécoises défavorisées (Mashteuiatsh, Lachine, Pointe-St-Charles, Verdun, Shawinigan et Sherbrooke). La mission est principalement orientée sur 4 piliers d'actions :

- La coordination de 4 soirs par semaine d'aide aux devoirs dans divers lieux dans la communauté;
- Des billets d'autobus et des bons donnant droit à des repas de mérite selon les présences en classe, en plus d'une bourse de 4000\$ pour payer des études post-secondaire;
- Des séances de mentorat bénévole pour les élèves de 2^e et 3^e secondaire ainsi que des séances de mentorat professionnel ou lié à une spécialité pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire;
- Des conseillers-ressources parents-élèves-écoles, intermédiaire neutre entre la communauté, les parents, les écoles secondaires, les élèves et le programme Passeport.

Dans la MRC de L'Assomption :

- Aide aux devoirs : Certaines Maisons des Jeunes offrent des services d'aide aux devoirs sur une base régulière aux adolescents, parfois même aux jeunes du primaire. Malheureusement, la portée de cette action demeure limitée car il s'agit d'une activité incluse dans la mission de base de ces organismes, mission qui est sous-financée. Plus récemment, la Fondation à deux pas de la réussite offre un service de tutorat à l'école primaire à Charlemagne. Nous savons aussi que les bibliothèques de Repentigny effectuent de l'aide aux devoirs mais n'avons pas validé auprès des autres municipalités.
- Des bourses sont accessibles, de façon limitée par le biais de critères parfois très spécifiques : critères de performance (sportive, culturelle), critères d'admissibilité, performance scolaire, etc., mais nous n'avons pas connaissance de bourses d'études locales spécifiquement liées à la réussite éducative de jeunes vulnérables ou marginalisés. Il existe par contre un Gala de reconnaissance effectuée par les partenaires du CRÉVALE dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.
- Mentorat : Aucune pratique formelle de mentorat social individualisée n'est connue auprès des adolescents dans nos communautés, ce type d'intervention s'effectue plutôt à même les actions globales des organisations sociocommunautaires (Carrefour Jeunesse Emploi, Maison des Jeunes, Coopérative Action Jeunesse l'Assomption (CAJA), etc.). De plus, la CAJA coordonne les activités de « *Mentors actifs, Jeunes actifs* » : un des objectifs est le développement de modèles adolescents (secondaire, CEGEP) effectuant de l'animation auprès de jeunes d'âge primaire, favorisant aussi auprès de ces modèles le goût du mentorat dans l'avenir.
- Plusieurs ressources spécialisées sont accessibles dans nos communautés (Commission scolaire, CISSS, organismes communautaires). L'Avenue, justice alternative offre un service de médiation citoyenne et médiation scolaire qui peut servir de conseiller neutre lors de situations conflictuelles entre les parents, les organisations et les jeunes sous toutes ses formes. Le Carrefour jeunesse-emploi, à l'intérieur de ses propres services, agit également d'une façon similaire à titre d'intervenant reconnu par les partenaires dans un rôle de pivot central au cheminement des jeunes adolescents.

Mesure 8 - Intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre

Montant total : 3M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Par l'intermédiaire des services publics d'emploi, les services-conseils en matière de gestion des ressources humaines, notamment en gestion de la diversité, seront intensifiés. En exemple : le gouvernement publiera le guide à l'intention des entreprises intitulé « *Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée* », qui traite des meilleures pratiques en gestion des ressources humaines en matière de diversité.

Dans la MRC de L'Assomption : Le Service aux entreprises de Services Québec Repentigny (Emploi-Québec) offre des services-conseils et un soutien financier pour aider à : obtenir de l'information sur le marché du travail; afficher un poste gratuitement et recruter du personnel sur le Web; recruter et embaucher du personnel; optimiser la gestion des ressources humaines et former le personnel; découvrir les meilleures pratiques d'affaires; remplir certaines obligations légales.

Suite au Forum « Les bottines suivent les babines » en décembre 2014, plusieurs organismes sociocommunitaires et partenaires en employabilité se sont réunis pour former le Comité sensibilisation aux entreprises à l'insertion professionnelle. Ce comité cible la promotion de l'insertion professionnelle auprès des entreprises locales pour divers types de candidats (immigration, jeunesse, femmes, personnes avec limitation fonctionnelle, etc.). En exemple : vidéo promotionnelle « Osez la diversité » produite par le comité : <https://youtu.be/qUNJPDYJVdA>

Par ailleurs, chacun de ces organismes et partenaires détient une expertise en services-conseils et accompagnement des entreprises locales pour la gestion de la diversité et le maintien durable en emploi en plus d'avoir des candidatures à proposer. (*Carrefour Jeunesse Emploi, Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière, Essor II et Perspectives nouvelles – Service GLOBE; autres partenaires du comité : Commission scolaire des Affluents, Centre intégré de Santé et Services sociaux de Lanaudière, CDC MRC de L'Assomption et Bureaux des députés provinciaux locaux (Lise Lavallée et François Legault).*)

Grâce à la transversalité des divers services, il serait souhaitable que le Service aux entreprises de Services Québec puisse travailler de pair avec le comité dans les efforts locaux.

Mesure 9 - Investir dans les logements sociaux

9.1. Améliorer l'offre de logements sociaux

Montant total : 242,7M\$ sur 5 ans (déjà financé) – Société d'Habitation du Québec (SHQ)

Ce que c'est : 226,4M\$ déjà annoncé par la SHQ dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la construction de 3 000 logements sociaux plus un investissement supplémentaire de 16,3M\$ dans le maintien du Programme Rénovation Québec, qui appuie financièrement les municipalités de toutes tailles pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés.

Dans la MRC de L'Assomption : Par le passé, le Programme AccèsLogis Québec a permis la réalisation de projets de logements tels que le Manoir des Seigneurs (80 logements personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie + 10 logements adaptés pour personnes handicapées physiques), le Havre du petit village (100 logements pour personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie) et Accès-Logement Repentigny (76 logements pour personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie). Un projet porté par Regard en Elle (Maison 2^e étape) de 6 logements transitoires pour femmes (avec ou sans enfants) victimes de violence conjugales est accepté et déposé à la SHQ dans ce programme depuis 2014, mais l'engagement des fonds du programme se fait toujours attendre.

Il existe également deux projets connus en cours d'élaboration : un projet concerté de logements supervisés en santé mentale ciblant un site dans le Sud de Lanaudière (Terrebonne ou Repentigny) ainsi que celui de l'organisme « Le Pas de deux », ciblant la création de deux immeubles à logements supervisés pour personnes ayant une déficience intellectuelle (un immeuble dans chaque MRC du Sud de Lanaudière). Ces projets ne sont pas encore déposés auprès de la SHQ car ils sont encore en quête de sites pour le développement des projets.

9.2. Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle

Montant total : 4M\$ sur 5 ans – Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Ce que c'est : Mettre en place des équipes d'accompagnement pour favoriser l'intégration et le maintien en logement des personnes en situation d'itinérance. Investissement additionnel de 4 M\$ au programme du Ministère de la Santé et des Services sociaux, s'inscrivant en complémentarité avec le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 intitulé *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* et du présent plan d'action.

Dans la MRC de L'Assomption : Selon Travail de Rue Repentigny (TRR), il y a du mouvement de façon régionale dans Lanaudière pour le Plan d'action interministériel. La Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL), le Comité régional en itinérance de Lanaudière (CRIL) (instance officielle du réseau public au dossier) et d'autres sont à l'affût et souhaitent que des fonds reviennent à la région. Pour l'instant, rien n'est décidé et les besoins sont identifiés un peu partout (Joliette, Terrebonne), mais pas dans la MRC de L'Assomption. Dans notre MRC, il n'y a que TRR comme "représentants" de la MRC en itinérance car il n'y a aucun hébergement d'urgence, ni Café de rue ou autre organisation apparentée... cela dit, les besoins sont peu présents en comparaison avec les autres MRC.

9.3. Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance

Montant total : 500 000\$ (ponctuel) - Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Ce que c'est : Rénover un ou des bâtiments (ressources d'hébergement reconnues) qui requièrent des rénovations (fenêtres, toitures, etc.), de façon à ce que les résidents (personnes en situation d'itinérance) bénéficient de meilleures conditions d'hébergement.

Dans la MRC de L'Assomption : Les ressources d'hébergement ayant pignon sur rue dans notre MRC sont les Services de Crise de Lanaudière (soutien et hébergement en cas de crises majeures évitant une hospitalisation) et Regard en Elle (soutien et hébergement pour femmes (avec ou sans enfants) victimes de violence conjugale). Nous doutons par contre que ces ressources soient considérées comme étant en lien avec l'itinérance, ce faisant, elles ne seraient pas admissibles à cette mesure.

Mesure 10 – Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables

Montant total : 38,8M\$ sur 5 ans - Société d'Habitation du Québec (SHQ)

Ce que c'est : Accorder une subvention gouvernementale supplémentaire liée aux projets AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), projets qui en sont toujours aux étapes préliminaires ou pour lesquels les logements n'ont pas été attribués en 2017.

Dans la MRC de L'Assomption : Advenant que le projet de l'organisme Regard en Elle (Maison 2e étape) ne puisse pas recevoir des fonds en lien avec la mesure 9.1 (Programme AccèsLogis), il est « possible » que des fonds puissent être dégagés par le biais de cette seconde mesure. Par ailleurs, les projets n'ayant pas encore trouvé de sites (santé mentale et Le Pas de deux) devront passer leur tour : cette mesure concerne seulement les projets déjà reçus par la SHQ. Nous souhaitons mentionner que le financement annuel à la mission du GALOP n'est que de 35 000\$ pour l'accompagnement et le soutien aux projets de logements sociaux dans l'ensemble de Lanaudière : ce financement n'est pas touché par les différentes mesures du présent PAGIEPS.

Mesure 11 - Poursuivre les Alliances pour la solidarité

Montant total : 160,1M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Investissement total de 160,1M\$ sur 5 ans au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) qui doit développer des ententes dans chacune des régions du Québec, ententes basées sur les Alliances pour la solidarité du dernier plan d'action gouvernemental pour la Solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS). Ceci afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux. Par ailleurs, le gouvernement « invite » les partenaires concernés à prévoir des mécanismes entraînant une implication directe des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans la MRC de L'Assomption : 6 priorités locales ciblées dans le cadre de la démarche du PARSIS en 2011 : services méconnus, autonomisation des personnes, sécurité alimentaire, soutien à domicile déficient, manque d'arrimage local et régional puis insertion sociale et professionnelle. Projet locaux financés dans le cadre du PARSIS : Création d'une popote roulante (Popote roulante Rive Nord); Cuisinons L'Épiphanie (Cuisines collectives La Joyeuse Marmite); Cultivons ensemble (Jardins du Méandre); Moi et ma santé mentale (Le Tournesol de la Rive Nord); Mon retour en emploi, un pas à la fois (Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière); Médiation citoyenne (L'Avenue, justice alternative); Mentorat au cœur de la diversité (Service d'aide à la famille immigrante MRC de L'Assomption) puis Concert'Action – Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale (CDC MRC de L'Assomption).

Pour Lanaudière, dans le document « *L'Alliance lanaudoise pour la solidarité et l'inclusion sociale – Sa mise en place* » en mai 2014, dont la finalité était « *Faire de Lanaudière une région où il fait bon vivre et où les conditions de vie soient des plus satisfaisantes pour tous* », on y indique que « *D'ici la fin du PARSIS, en 2015, les principales étapes à franchir pour le Comité de pilotage porteront sur ce qui suit* :

- *Le soutien à la TPDSL dans la mise en place du mécanisme régional sur les arrimages;*
- *La préparation et la tenue d'une rencontre annuelle de l'Alliance dont les objectifs sont les suivants :*
 - o *Informer et sensibiliser les partenaires sur les travaux réalisés dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);*
 - o *Officialiser la mise en place de l'Alliance;*
- *La planification et la réalisation de l'évaluation du PARSIS;*
- *La transmission à la Conférence administrative régionale (CAR), lorsque requis, des propositions du Comité de pilotage en vue d'optimiser l'action gouvernementale sur la solidarité et l'inclusion sociale. »*

À notre connaissance, le mécanisme régional sur les arrimages porté par la TPDSL se poursuit encore aujourd'hui mais le nombre d'acteurs mobilisés autour de cet arrimage a diminué. Par ailleurs, suite à l'abolition de la CRÉ Lanaudière en 2015, diverses initiatives régionales multisectorielles se poursuivent (G14, TPDSL, PLI, etc.), mais une confusion locale demeure quant aux objectifs de chacun et de leur lien avec l'Alliance lanaudoise qui doit, en principe, servir aux objectifs de la *Loi-7 : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Mesure 12 – Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social

Montant total : 2,3M\$ sur 5 ans - Société d'Habitation du Québec (SHQ)

Ce que c'est : Bonifier l'accompagnement des personnes en logement social, directement dans leur milieu de vie, en soutenant la mise en place de projets favorisant la mobilisation et la coordination d'initiatives portées par les acteurs publics locaux et régionaux, prioritairement en matière d'alphabétisation, de développement des compétences, d'insertion sociale et professionnelle, d'intégration des personnes immigrantes, de sécurité alimentaire et de culture.

Dans la MRC de L'Assomption : Ces fonds provenant de la SHQ sont remis au réseau de la santé régional (CISSSL). Dans Lanaudière, les services aux aînés en logements sociaux ont été priorisés et sont offerts par le biais d'agentes de liaison dans les OMH et les autres logements communautaires associés, ce qui répond à des besoins mais moins dans les priorités ciblées par cette mesure. Par ailleurs, l'organisme Habitations Cœur des Cœurs à Charlemagne effectue ce type d'intervention à même sa mission auprès de parents âgés de moins de 25 ans ayant des enfants de moins de 5 ans. L'organisme s'associe avec plusieurs partenaires pour offrir des interventions au sein même du milieu de vie ou à proximité et vient de recevoir dans les derniers mois un financement récurrent du CISSSL (PSOC) après 7 années d'efforts soutenus suite à divers désengagements de diverses instances publics.

Mesure 13 - Améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu

13.1. Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu

Montant total : 30M\$ sur 5 ans – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Ce que c'est : Un soutien financier supplémentaire aux organismes communautaires agissant sur les déterminants sociaux, économiques et physiques de la sécurité alimentaire ainsi qu'aux organismes offrant de l'aide alimentaire. À cette fin, les acteurs nationaux et régionaux de la santé publique et leurs partenaires cibleront les organismes et les activités structurantes qui seront soutenus. Ce soutien viendra, par exemple, faciliter l'achat d'aliments nutritifs par les personnes en situation de pauvreté et accroître l'accès à des aliments de qualité dans les organismes d'aide alimentaire.

Dans la MRC de L'Assomption : Il existe dans notre MRC plusieurs organismes soutenant des initiatives de sécurité alimentaire tels que les Cuisines collectives La Joyeuse Marmite, Fin à la faim... ou les Sociétés Saint-Vincent-de-Paul. Les modalités de cette mesure étant à venir, nous sommes tentés de dire que l'instance régionale qui sera chargée des orientations dans Lanaudière sera le Comité régional en sécurité alimentaire (CRSÉA), soutenu par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL). Espérons que les retombées de cette mesure seront présentes dans notre MRC.

13.2. Augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribuée aux personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Montant total : 700 000\$ sur 5 ans – Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ)

Ce que c'est : Appuyer financièrement des MRC intéressées pour le démarrage de sept nouveaux jardins de solidarité et l'offre de services-conseils techniques en production de fruits et légumes. La récolte de ces jardins sera remise à des banques alimentaires ainsi qu'à des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Dans la MRC de L'Assomption : Il existe des jardins dits « communautaires » (ou plutôt « collectifs ») mais, à notre connaissance, aucuns ne semblent avoir une connotation « solidaire »... La Cuisine collective La Joyeuse Marmite mentionne avoir eu un jardin communautaire en collaboration avec L'Avenue, justice alternative et la Ville de Repentigny pendant deux étés, c'est L'Avenue, justice alternative par le biais de son programme de travaux communautaires qui s'en occupait et leur remettait les récoltes. Ce projet ne s'est pas poursuivi, d'un commun accord, les raisons évoquées sont l'emplacement qui n'est pas à proximité des locaux ainsi que la non-collaboration des citoyens, qu'il était souhaité de sensibiliser afin de collaborer solidairement avec eux pour donner un coup de main. Cela n'a pas fonctionné, chaque citoyen s'occupe de sa parcelle de terrain de façon individualiste.

13.3. Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO

Montant total : 4,3M\$ sur 5 ans – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Ce que c'est : Soutien financier versé à la Fondation OLO dont la mission est de favoriser le développement global des enfants en limitant l'insécurité alimentaire des femmes enceintes et familles à faible revenu en mettant à leur disposition une offre alimentaire (œufs, lait, orange) ainsi que de l'accompagnement.

Dans la MRC de L'Assomption : Toutes les mères suivies par l'équipe *Jeunes en difficultés, 0-5 ans* du CISSS de Lanaudière, qui répondent à certains critères au niveau des revenus, de la scolarité, etc., reçoivent des coupons OLO, soit par la fondation (pour L'Épiphanie), soit par le soutien financier de la Société Saint-Vincent-de-Paul (les autres municipalités). Jusqu'à tout récemment, des groupes OLO se donnaient à la Maison de la Famille La Parenthèse et un déjeuner est offert aux participantes, en plus d'avoir accès à une halte-garderie sans frais. Fait à noter : plusieurs de ces participantes OLO s'inscrivent par la suite à un atelier sur l'estime de soi offert par le CISSS de Lanaudière dans les locaux de la Maison de la Famille (avec service de halte-garderie gratuit).

De plus, les personnes sont régulièrement référées vers la Cuisine collective La Joyeuse Marmite afin de cuisiner collectivement des purées pour bébés, plusieurs s'inscrivent ensuite aux ateliers réguliers de l'organisme, favorisant ainsi la saine alimentation et la sécurité alimentaires. En parallèle, Fin à la faim... soutien spécifiquement, par le biais d'un programme de subvention du CISSS de Lanaudière (SIPPE), de jeunes parents âgés de 18 à 30 ans, vivant une situation précaire et qui sont parents d'enfants de moins de 5 ans.

13.4. Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire

Montant total : 308 000\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Élargir l'accessibilité (aux organismes communautaires entre autre) à la formation en hygiène et salubrité en contexte d'aide alimentaire. Cette formation, qui sera rendue accessible en ligne, sera offerte en français et en anglais.

Dans la MRC de L'Assomption : Chez Fin à la faim..., à différentes époques, un certain nombre de bénévoles ont suivi cette formation et 2 ou 3 bénévoles sont ciblés pour la suivre en 2018.

13.5. Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans

Montant total : 5M\$ sur 5 ans - Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ)

Ce que c'est : Soutenir financièrement les activités de l'organisme La Tablée des chefs dont la mission est d'orienter davantage les surplus alimentaires (hôtellerie, restauration, institutionnel) vers les personnes en situation de pauvreté, par l'intermédiaire des banques alimentaires, et d'initier plus de jeunes à la cuisine et à la saine alimentation.

Dans la MRC de L'Assomption : Au cours de l'année 2017, Fin à la faim... a fait des démarches afin d'être bénéficiaire de l'organisme « La Tablée des chefs » pour bénéficier du surplus de repas et éviter le gaspillage alimentaire, en plus de pouvoir offrir à leur clientèle une plus grande variété de produits. Ils ont reçu comme réponse qu'il n'y avait pas de donateurs, présentement, dans notre secteur mais Fin à la faim... apparaît tout de même comme bénéficiaire de La Tablée des chefs sur leur site Internet. Certaines Maison des jeunes offrent des ateliers-bouffes afin de favoriser la saine alimentation et l'autonomie des adolescents. Un projet collectif issu des démarches du Chantier Persévérance scolaire, « Chefs de famille », ciblait depuis 2013 le développement de compétences culinaires des ados, en faisant des « chefs » pour la famille. La Cuisine collective La Joyeuse Marmite a eu pendant 7 ans des fonds en sécurité alimentaire, soutenus par le CISSS de Lanaudière, pour des groupes de cuisines avec des jeunes de 5e et 6e année du primaire dans le cadre d'une activité parascolaire ainsi que des jeunes en soutiens émotifs dans un projet de type « donner au suivant ».

14. Favoriser l'égalité des chances

14.1. Poursuivre l'ouverture de classes de maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé

Montant total : 40,6M\$ sur 5 ans - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Soutien financier aux commissions scolaires pour le développement et l'achat de matériel pour l'ouverture de classes de maternelle dès quatre ans en milieu défavorisé.

Dans la MRC de L'Assomption : La Commission scolaire des Affluents offre actuellement sur son territoire (Sud de Lanaudière) des classes de maternelle dès 4 ans pour des enfants déjà identifiés présentant des besoins particuliers. Les Centre de la Petite Enfance (0-5 ans) servent également de dépisteurs auprès des parents et agissent comme partenaires aux ressources externes spécialisées dans ce genre de situation. Il est concevable que cette mesure cible le dépistage précoce de troubles d'apprentissages ou langagiers, mais, comme ce fut le cas dans la dernière décennie, on dépiste beaucoup mais n'avons pas de ressources pour s'en occuper... Depuis 2 ans à la Maison de la Famille La Parenthèse, des ateliers élaborés par une éducatrice spécialisée, « Petits galopins », sont offerts pour les enfants de 4 ans qui ne fréquentent pas de garderie ou qui sont défavorisés au niveau social. L'approche ne se veut pas contraignante et l'efficacité des ateliers semble faire ses preuves, tant auprès des parents que des enfants lors de leur entrée en maternelle 5 ans.

14.2. Accroître l'accès aux services de garde

Montant total : 65M\$ sur 5 ans – Ministère de la Famille (MF)

Ce que c'est : Augmenter, à compter de janvier 2020, la période d'exemption de frais de services de garde (passant de 2,5 à 5 jours par semaine). Présentement, les parents prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours ou qui participent au Programme objectif emploi peuvent bénéficier gratuitement de services de garde selon certaines conditions pendant 2,5 jours par semaine en assumant toutefois la pleine contribution pour les journées supplémentaires.

14.3. Rehausser le financement pour les petits déjeuners dans les écoles

Montant total : 9,4M\$ sur 5 ans - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Partenariat avec le Club des petits déjeuners du Québec qui sert des déjeuners dans les écoles dans les milieux défavorisés.

Dans la MRC de L'Assomption : À notre connaissance, aucune initiative avec le Club des petits déjeuners du Québec n'est connue dans notre MRC mais il existe plusieurs initiatives similaires qui utilisent l'expression « club des petits déjeuners » dans les écoles primaires de la MRC de L'Assomption qui se financent autrement.

Mesure 15 - Faciliter l'accès à des activités culturelles, aux loisirs et au tourisme

15.1. Implanter le Programme Accès-Loisirs dans plus d'organismes et de municipalités

Montant total : 900 000\$ sur 5 ans - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Soutenir le service-conseil et autres services du Programme Accès-Loisirs afin que les responsables du programme puissent répondre positivement aux demandes d'implantation leur étant adressées et mettre à jour les outils ainsi que le site Web laissés à la disposition des organismes et des municipalités qui appliquent ce programme.

Dans la MRC de L'Assomption : Dans Lanaudière, ce budget est remis à la Corporation Sports-Loisirs Lanaudière dont le siège est à L'Épiphanie. Une part de ce budget en regard au Programme Accès-Loisirs était remise dans les dernières années à l'Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées de Lanaudière (ARLPHL). La part de ce budget à l'ARLPHL a été retenue par la Corporation en 2016. L'ARLPHL a présentement un financement triennal exceptionnel (projet pilote à moindre financement) du Conseil du Trésor du Québec en vue du développement d'un programme de loisirs spécifique aux personnes handicapées. Le Programme Accès Loisirs est également disponible à L'Assomption (avec la ville, la Maison La Trace et la Société Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)), ainsi qu'à L'Épiphanie (avec la ville et la SSVP). À Repentigny a choisi de financer elle-même son programme de soutien aux loisirs avec le Programme Expérience Loisirs.

15.2. Créer, mettre en place et promouvoir une carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées

Montant total : 586 000\$ sur 5 ans – Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ) et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce que c'est : Afin de favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisirs, culturelles et touristiques, soutenir financièrement la création et la promotion d'une carte d'accompagnement officielle dans ces domaines. Sur présentation de cette carte, les partenaires associés accorderont la gratuité d'entrée à l'accompagnatrice ou l'accompagnateur des personnes handicapées âgées de cinq ans et plus. Cette carte remplacera la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir qui est actuellement détenue par quelque 25 000 personnes handicapées au Québec.

Dans la MRC de L'Assomption : Modification et transfert de responsabilité ministérielle d'un programme gratuit créé par un organisme communautaire en Mauricie (Vignette VATL). Divers enjeux, positifs et négatifs, autour de ce changement : accessibilité augmentée, privatisation d'un service gratuit, création d'isolement selon les tarifs, admissibilité aux programmes à partir de 5 ans (présentement 12 ans). Un exemple de difficulté actuelle : selon l'événement, si le Théâtre Hector-Charland (THC) n'est pas le promoteur de l'événement, il arrive que le promoteur qui loue le théâtre refuse la Vignette malgré l'accessibilité habituelle offerte par le THC dans le cadre de ce programme.

15.3. Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables ou marginalisées

Montant total : 2.6M\$ sur 5 ans – Ministère de la Culture et des Communication (MCC)

Ce que c'est : Soutenir des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les projets s'appuieront sur la culture comme moteur d'action et seront de type participatif selon une approche d'autonomisation pour les personnes et les communautés impliquées.

Dans la MRC de L'Assomption : Plusieurs organismes membres de la CDC effectuent déjà ce type d'action, non-financé spécifiquement, à même leur mission de base, dans une optique d'inclusion sociale, d'éducation populaire et de reconnaissance de compétences des personnes vulnérables ou marginalisées. En exemple : par le biais d'une activité de peinture, certains membres de l'Association des personnes handicapées physiques rive nord (APHPRN) ont été reconnus officiellement par le Cercle des artistes-peintres et sculpteurs du Québec (CAPSQ) à titre d'artistes-peintres professionnels. Le Tournesol de la Rive Nord a également offert aux personnes ayant une problématique de santé mentale des sessions d'art, effectuées par un pair qui, avec le soutien de l'organisme, termine actuellement son baccalauréat en arts visuels et médiatiques.

Il serait souhaitable que ces fonds priorisent ce type d'intervention plutôt que de stimuler des initiatives non-existantes dans des organismes culturels. Autre exemple : Les Amis de la déficience intellectuelle Rive Nord qui effectuent des activités d'improvisation en collaboration avec l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur, favorisant l'intégration sociale de leurs membres tout en effectuant de l'éducation populaire en luttant contre les préjugés auprès des adolescents.

Mesure 16 – Favoriser une justice plus humaine

16.1. Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale

Montant total : 300 000\$ (ponctuel) - Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Améliorer la formation et le partage d'expertise entre les intervenants en justice et en santé mentale pour mettre en place des mesures de rechange à la judiciarisation. Élaborer et mettre à jour en continu un guide d'intervention et de meilleures pratiques en justice et en santé mentale. Contribuer au déploiement et à l'adaptation en région des programmes de proximité développés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans la MRC de L'Assomption : Il existe une entente de collaboration qui touche cette mesure entre le Service de police de Repentigny et le CISSS de Lanaudière (projet pilote depuis plus d'un an, est maintenant une entente formelle signée en décembre 2017). L'objectif est de porter assistance aux personnes vulnérables en combinant l'intervention à domicile d'une travailleuse sociale et d'un policier communautaire pour certains cas particuliers (santé mentale, personnes âgées, etc.). L'Avenue, justice alternative collabore dans Lanaudière (avec Palais de justice de Joliette, le Service correctionnel du Québec, la Direction des poursuites criminelles et pénales, le CAVAC, etc.) à un projet pilote (dans 4 régions au Québec) : le *Programme de mesures de rechange général* qui s'adresse aux adultes, incluant les personnes ayant des problématiques de santé mentale

16.2. Faciliter l'accès, pour les personnes en situation de pauvreté, aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le Code de procédure civile et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle

Montant total : Autofinancement - Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Réviser le tarif lié à l'aide juridique pour que les personnes admissibles puissent avoir accès, par l'intermédiaire d'avocats de pratique privée, aux modes de règlement à l'amiable en matière civile ainsi qu'au Programme de mesures de rechange, en matière criminelle.

Dans la MRC de L'Assomption : En lien avec cette mesure, et pour l'ensemble de la population, L'Avenue, justice alternative offre à même son financement à la mission un service gratuit de médiation citoyenne répondant aux critères du Code de procédure civile. En matière criminelle, L'Avenue est la seule organisation dans la MRC à offrir le Programme de mesures de rechange à la judiciarisation, au niveau jeunesse depuis 1984, et auprès des adultes en projet pilote, tel que mentionné à la mesure 16.1 ci-dessus.

16.3. Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Montant total : 200 000\$ (ponctuel) - Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire d'ici 2020 en soutenant la conception, puis la réalisation d'outils de formation et de guides de meilleures pratiques. Destinés aux percepteurs des amendes et aux organismes communautaires chargés de l'exécution des travaux compensatoires pour les cas où la possibilité de suivre une formation ou de recevoir des services de santé et des services sociaux, dans une optique de réhabilitation ou de réinsertion sociale, peut alors s'avérer une solution plus appropriée que les travaux compensatoires.

Dans la MRC de L'Assomption : En ce qui a trait aux travaux compensatoires suite à une judiciarisation municipale, L'Avenue, justice alternative reçoit les jeunes de 14 à 17 ans tandis que les adultes sont supervisés par le Centre de bénévolat de Laval. Plusieurs organismes communautaires, publics et parapublics collaborent avec L'Avenue pour la réalisation des travaux compensatoires.

Mesure 17 - Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté

Montant total : 1,8M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Investir dans l'amélioration des compétences numériques des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en offrant des formations en développement de ces compétences, notamment sur le plan de la sécurité numérique, à l'intérieur des locaux de Services Québec.

Dans la MRC de L'Assomption : À même son financement à la mission, L'Univers des mots (alphabétisation), offre de la formation de base en informatique sans frais, dans une optique de développement des compétences technologiques de base. Le Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière (CIPL) offre également sans frais des formations informatiques ciblant la mise à niveau des compétences en lien avec les logiciels d'affaires communs au marché du travail, dans une optique de perfectionnement de compétences pour un retour en emploi ou aux études (financement programme préparatoire en emploi et PARSIS 2010-2015). Aussi offert par le CIPL, Ordi-Aînés est un programme de formation qui transforme des bénévoles en agents multiplicateurs : les bénévoles sont formés pour offrir à leur tour des formations aux aînés sur l'utilisation et les fonctionnalités pratiques des tablettes numériques. Cela permet de développer les compétences technologiques des aînés afin de favoriser leur inclusion sociale et numérique en regard à certains services publics en ligne (financement fédéral initial de 3 ans – PNHA, s'autofinance depuis 2012).

Nous savons également que le Service bénévole comté L'Assomption offre des formations sur tablettes aux aînés et que les bibliothèques de Repentigny l'offre également. Nous saluons aussi le fait que le CIPL a été sollicité par la Ville de Charlemagne pour offrir ce type de formation dans sa programmation municipale.

Mesure 18 - Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale

Montant total : 100 000\$ (ponctuel) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Confier un mandat au Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion sociale afin de proposer des indicateurs permettant de suivre l'évolution des préjugés et de reconnaître les mécanismes d'exclusion. Des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale seront associées à la démarche afin de mieux comprendre les obstacles auxquelles elles font face.

Dans la MRC de L'Assomption : La majorité des organismes sociocommunautaires effectuent des activités de lutte aux préjugés, intégrées à même leur mission de base. Selon les domaines particuliers de leur mission, certains ont développé une expertise en la matière mais doivent se limiter dans leurs actions face aux manques de ressources, tant dans l'exécution des actions que dans l'évaluation de leurs impacts. Nous citons en exemple l'organisme Fin à la faim... qui organise des journées de bénévolat avec des enfants d'âges primaire afin de les sensibiliser à la réalité des personnes vulnérables.

Certaines tables locales de concertation ciblent également la sensibilisation de la population en lien avec divers préjugés : par exemple, la Table Solidarité-Pauvreté MRC de L'Assomption souligne à chaque année, le 17 octobre, la Journée mondiale du refus de la misère avec des activités publiques et une couverture médiatique locale.

Mesure 19 - Améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

19.1. Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire

Montant total : 4,5M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Bonifier graduellement le budget du Programme de soutien financier des corporations de développement communautaires, ce qui permettra de rehausser le financement à la mission des corporations existantes et d'en soutenir de nouvelles.

Dans la MRC de L'Assomption : La CDC MRC de L'Assomption a présentement un financement à la mission récurrent de 47 000\$ par année depuis 2011-12, non-indexé depuis ce temps. En plus de la Table nationale des CDC (TNDCDC), il y a 63 CDC au Québec et 39 ont un financement annuel de 70 000\$, montant qui n'a pas été indexé depuis plusieurs années. 15 CDC ont, comme nous, 47 000\$ et 6 CDC accréditées dans les 5 dernières années n'ont aucun financement à la mission.

19.2. Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux

Montant total : 50,7M\$ sur 5 ans - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Rehaussement du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) qui soutient le financement à la mission des organismes de défense collective des droits ainsi que de trois regroupements nationaux d'organismes multisectoriels (RQ-ACA, RABQ, RQDS) ainsi que neuf organismes « sans port d'attache » (jusqu'à ce qu'un ministère ou un organisme gouvernemental en assume la responsabilité).

Dans la MRC de L'Assomption : L'Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités (AQDR) est un organisme de défense collective des droits reconnu dans le cadre du FAACA mais est une des rares AQDR au Québec à n'avoir jamais reçu aucun financement à la mission.

Mesure 20 - Appuyer la recherche et l'évaluation en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

20.1. Soutenir la recherche en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

Montant total : 2,7M\$ (ponctuel) - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : Réaliser des projets de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale et mettre sur pied des activités de recherche sur la base du programme *Actions concertées de recherche du Fonds de recherche du Québec — Société et culture* (ce programme sert au financement par subvention de projets de recherche par thématiques et sur appel de projet).

Dans la MRC de L'Assomption : Le Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale (CERESO) est une instance issue du CEGEP régional de Lanaudière – constituante de L'Assomption qui peut accompagner les projets de recherche locaux et régionaux.

20.2. Appuyer une recherche universitaire sur les retombées d'un programme ou protocole d'adaptabilité et d'accompagnement en justice et en santé mentale

Montant total : 400 000\$ (ponctuel) – Ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Ce que c'est : Évaluer l'efficacité de 11 programmes ou protocoles d'adaptabilité et d'accompagnement en justice et en santé mentale qui ont été mis en place à la Cour du Québec et dans des cours municipales (principalement Montréal) par différents intervenants locaux.

20.3. Évaluer le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Montant total : 250 000\$ (ponctuel) – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Ce que c'est : L'évaluation du présent plan d'action s'inscrira en continuité avec celle réalisée dans le cadre du deuxième plan d'action (PAGSIS).

Dans la MRC de L'Assomption : Dans son rapport d'évaluation concernant les deux derniers plans d'action gouvernementaux dans le cadre de la stratégie nationale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale⁶, le Ministre conclut, en général au Québec, que « *Les familles ont particulièrement bénéficié de ces mesures qui ont été reprises dans le PSIS. Le dernier plan se distingue du premier par l'importance des sommes attribuées à la lutte contre la pauvreté (7,1 milliards de dollars comparativement à 4,5 milliards de dollars), par le soutien renforcé aux actions locales et régionales par l'entremise du FQIS, par la mise en place d'un dispositif visant à atténuer l'effet des hausses de tarifs sur les personnes à faible revenu et par des investissements importants en matière de logements abordables.* » Par contre, le rapport mentionne également que « *L'amélioration du revenu disponible des familles compte parmi les réussites des actions du gouvernement, mais l'augmentation générale du nombre de personnes à faible revenu, la stagnation du revenu disponible des personnes seules et des couples sans enfants, tout comme l'importance du nombre de personnes seules sans contraintes à l'emploi, faiblement scolarisées et plus âgées prestataires de l'aide sociale, demandent de poursuivre les efforts et de trouver des solutions appropriées à leur situation.* »

⁶ Rapport du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Résultats des actions menées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - 2002-2013 – MTESS, Novembre 2014

Concernant les efforts locaux et régionaux, le rapport mentionne que « *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a aussi pris une autre dimension avec la signature des Alliances pour la solidarité, finançant notamment des projets structurants à l'échelle régionale et locale. Parce que cette lutte exige que la communauté se concertent autour d'un plan d'action régional, la réunion d'acteurs en provenance de différents milieux mettra les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale au cœur de leur développement socioéconomique.* »

Notons aussi que « *Les actions accomplies par le gouvernement et la collectivité se sont davantage concentrées sur trois des cinq buts retenus dans la Loi : l'amélioration du revenu disponible, la lutte contre les inégalités sociales et la participation des personnes en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société. De ce fait, bien qu'il faille poursuivre en ce sens, des actions visant la promotion du respect et de la dignité des personnes en situation de pauvreté, la lutte contre les préjugés à leur égard et le développement et le renforcement du sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale gagneraient à être entreprises dans les prochaines années.* »

La réalisation du 2^e plan de lutte 2010-2015 (PAGSIS) a été évaluée en partie dans Lanaudière avec 5 autres régions administratives dans le cadre d'une recherche soutenue par le Fonds de recherche – Société et Culture du Québec⁷. Outre les pistes d'actions proposées pour l'avenir, la conclusion présente que « *Les acteurs régionaux et locaux ont beaucoup avancé dans la dernière décennie en termes de leur pratique d'action concertée intersectorielle. Pour continuer à avancer sur le chemin qui reste à parcourir et réussir à instaurer une nouvelle gouvernance des communautés et maximiser les efforts pour la lutte contre la pauvreté, il faudra maintenant s'attarder aux transformations institutionnelles en ce qui a trait à la gouvernance gouvernementale.* »

Localement, outre l'analyse de la reddition de compte de l'ancienne Conférence régionale des ÉluEs de Lanaudière, à notre connaissance, aucune évaluation externe formelle des actions locales développées dans le cadre du PARSIS 2010-2015 n'a été effectuée.

⁷ *Rapport scientifique intégral - Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative, Chercheur principal : Frédéric Lesemann, Institut national de la recherche scientifique (INRS), Mai 2014*